



Jua-Sports

CAF

Les Léopards dans l'enfer des Diables Rouges

*Cara, prochain adversaire de l'As Bilima

Ce dimanche 29 mars des rameaux, le Zaïre de football aura les yeux braqués sur Brazzaville où son onze national prendra l'assaut de son homologue congolais, les Diables Rouges. Un match aller comptant pour le second tour des éliminatoires de la 15ème Coupe d'Afrique des Nations dont la finale se disputera l'année prochaine au Caire en Egypte.

Dans la course à ce tournoi final égyptien, les Léopards du Zaïre et les Diables Rouges du Congo se feront certainement pas de quartier. Ils sont tous bien déterminés à remonter Moseka ou Marie Jeanne,

deux pseudonymes du trophée de la Coupe africaine des nations selon que l'on se trouve sur l'une ou l'autre rive du fleuve Zaïre.

Pour ce faire, les Congolais ont effectué récemment un stage de préparation en Yougoslavie tandis que les pouillains de l'entraîneur Makombo Alamande Ali ont regagné, mardi dernier, Kinshasa après avoir été fourbir leurs armes pendant un mois à Rabat, la capitale marocaine. Les Belgicains Kabongo, Lofombo et Kiyika ainsi que Masengo (Grèce) évoluant en Europe seront de la partie.

Aux 1/8 des finales de la CACC, l'A.S. Bilima qui s'était défait de Township Rollers de Botswana, sera opposé à Cara de Brazzaville au mois de mai 1985. Le FC Vital'O du Burundi qui demeure dans la compétition après s'être défait de Starlet du Kenya, reçoit ce dimanche l'OC Muungano de Bukavu. Cette dernière formation matchera ce samedi au stade FFB, de Bujumbura, le FC Prince Louis Rwagasore.

Rappelons que le CS Imana a été bouté dehors de la CAVC par le Dragon du Benin (1-3, 1-0)

MALEKERA Bahati

Ça rebouge à Kabare

Suite de la page 2

notamment à la succession au trône de Cirunga et au fonctionnement négatif de cette entité, le Gouverneur Mwando a interrogé toutes les parties en présence qui s'illustrent ces derniers temps par une pluie de correspondances adressées à la hiérarchie.

Presque à l'unanimité, les chefs de groupements (10 sur 14), les conseillers de collectivité (33 sur 41) et les "bajinji" accusant leur chef de dépotisme qui freine totalement toute idée de développement socio-économique, ont demandé à l'autorité sa destitution préventive.

Les péchés placés sur la tête du chef qui est en même temps médecin et commissaire du peuple sont légion.

Vis-à-vis de l'autorité politico-administrative, le docteur Kabare s'illustrerait par un refus notoire d'exécuter les ordres et instructions émanant de la hié-

rarchie. Ajouter à cela une manie qu'il aurait à destabiliser les services administratifs par une nomination double de chefs de groupements, chose pourtant interdite par le Gouverneur de région.

Pour ce qui concerne le fonctionnement du Conseil de collectivité, les membres accusent leur président d'inertie et d'arrogance. Aucune session ordinaire, ont-ils clamé tout haut, ne s'est jamais officiellement tenue et les rares fois qu'elle s'est tenue, c'était "sous-pression". Et les procès-verbaux fidèlement élaborés en découlant se sont trouvés dénaturés par le chef.

Le chef de collectivité, a dit la majorité de ses collaborateurs, ne veut pas écouter les conseils de qui que ce soit et entretiendrait une milice privée regorgeant d'irréguliers et militants douteux dont le rôle serait d'accomplir ses forfaits qui se résument en expropriations injustes, taxations illégales, menaces, etc... Tous ont, en tout cas à quelques exceptions près, reconnu avoir signé toutes les lettres en cause et ont répété que le préalable à tout développement à Kabare serait le départ inconditionnel du Mwami impénitent.

Pour ce dernier, toutes ces manoeuvres sordides et coups bas ne seraient que le prolongement d'actions destabilisatrices initiées depuis les années 1959

et 1962 contre feu son père et que lui s'acquitterait au mieux de ses attributions tant administratives que coutumières.

Après s'être à nouveau informé sur les modalités de succession au trône de Cirunga, le Gouverneur Mwando a pris acte de toutes les doléances et invité le chef et ses administrés et collaborateurs puissent émettre un avis sur ce conflit latent qui débouche toujours sur la succession à Kabare.

Et pour boucler la boucle, le commissaire de zone Botoko a dénoncé les pratiques abusives de certains conseillers de collectivité qui usent de leur qualité pour pratiquer la fraude à gros indice et de certains OPJ qui, malgré la fixation de certaines amendes, s'évertuent à les multiplier par 10 ou par 100. Une convocation, a-t-il rappelé, coûte 50 Z. et un mandat d'amener 100 Z. seulement. Il a insisté sur le fait que la taxe vétérinaire que la collectivité voudrait s'attribuer, est à verser dans le Trésor public. Notons que concernant ces taxes, le citoyen Mwando a adressé une sévère mise en garde aux dirigeants de la collectivité qui créent anarchiquement des taxes nonobstant le fait qu'une même taxe ne peut être perçue plusieurs fois et que toutes les nouvelles taxes ont été suspendues.

Kajangu Mususu. 13

droit au but

Chassez le naturel...

Le championnat de l'Association de Football de Bukavu a démarré ce samedi 23 mars vers 14 heures. Les vice-champions du Zaïre, l'OC Muungano, ont remporté la première victoire de la saison en écrasant dans un match archi-terne leurs camarades du FC Air Zaïre: quatre buts contre rien !

Le clou de la manifestation était constitué, sur sûr, par le duel entre Bande Rouge, champion du Kivu et son éternel tombeur, l'AS Ruzizi avant-dernier au classement général de la saison écoulée : en dépit de ces références, les pronostics étaient plus qu'équivoques parce que l'AS Ruzizi ne courbe guère l'échine devant Bande Rouge, et puis les données penchaient plutôt en sa faveur, notamment l'injonction intimée aux équipes de n'aligner que des joueurs à la fois licenciés et qualifiés pour le match.

Les nouveaux affiliés et les transférés étaient soumis à l'inexorable attente de trente jours à partir de la date où chaque licence a été validée. A cause de ce légalisme, Bande Rouge était descendu incomplet (10 joueurs) sur le terrain. Et l'infériorité numérique lui fit encaisser un but du jeune Wabenga à la 23ème minu-

te. Le lendemain, Bukavu Dawa aussi s'est présenté complet face à Kivu/Uzabuco mais lui au moins a gagné son match (1-0). Est-ce à dire que l'AFBUK a amorcé sans histoires son championnat ?

En dehors des griefs routiniers qu'on lui fait, lui surtout de pousser sa démission à inviter un peuple dans un merdier, l'AFBUK s'est singularisée par une extorsion de 300,00 zaïres prélevée sur les recettes de chaque équipe.

Motif? "Le jour où nous avons reçu le commissaire urbain, la contribution de chaque équipe élevait à une caisse de primus..." A ce que l'on sache ce casier de bière coûte 240,00 zaïres et non 300,00 ! Et, ceux qui ont assisté à la réception, comme moi-même JUA, ont vu de leurs propres yeux non pas un fleuve de Primus jaillissant de douze casiers (il y a douze équipes affiliées à l'AFBUK) mais un Sahara aussi bien de bières que de buveurs parce que plusieurs équipes n'y étaient pas représentées.

Enfin, lors de la dernière "table ronde socio-économique" tenue à Bukavu, il a été décidé d'affecter les recettes des matches à la restauration des installations sportives, au réarmement matériel des athlètes et non pas à quelques buchevannes fictives ou pour amadouer les victimes on insère le nom de Ndala wa Ndala, notre commissaire urbain, comme s'il était venu ici s'acheter aux dépens de ses propres guerriers !

L'autorité a beau édicter des lois et des congnes pour chasser le naturel; ce naturel lui vient au galop ! Au galop, à l'AFBUK qui martèle ainsi son premier but contre ses malheureux affiliés. Espérons que la ligue de football du Kivu dans sa prochaine assemblée générale, ce dimanche 31 mars, se liguera contre...

"J U A"

OFFRE D'EMPLOI - La Société SOMINKI

La société Minière et Industrielle du Kivu "SOMINKI" cherche à engager deux (2) spécialistes en ferrailage pour bétons.

Les candidats se mettront directement au travail après avoir satisfait à un test auquel ils seront soumis pour confirmer l'engagement.

Les personnes dont la chose intéresse pourront se présenter au bureau de représentation de la société précitée à NGUBA Avenue de la montagne n° 8 à Bukavu.

Sé/Kikukama Kangela
Chef de bureau salaires/BP

Sé/M'BEKU IKANGA
Représentant de la Direction Générale



PJ 042/C/85